

## POLÉMIQUE

# Des médecins audomarois s'opposent à Flamoval

Deux cent quatre-vingt-deux professionnels de santé, principalement des Audomarois, mais aussi des Lillois, adhèrent à l'Association pour la protection de la santé des habitants de la région de Saint-Omer (APSH). Leur but : lutter contre Flamoval.

PAR HERVÉ VAUGHAN

saintomer@lavoixdunord.fr

Philippe Richard et Geneviève Duval ont deux points communs. D'abord, ils sont médecins. Ce n'est pas tout. Le premier, pneumologue, est président, la seconde, pédiatre, est secrétaire de l'Association pour la protection de la santé des habitants de la région de Saint-Omer (APSH). Et ils en sont tous les deux persuadés : « L'incinération est dangereuse pour la santé. En incinérant les déchets, on fabrique de la dioxine, une molécule reconnue cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé depuis 1997, alors qu'elle n'existe pas dans les déchets avant combustion. »

Philippe Richard et Geneviève Duval mettent en avant les conclusions d'une étude épidémiologique menée par l'institut de veille sanitaire (INVS) sur les gens exposés aux rejets des incinérateurs dans les années 1970-1980. Étude publiée en mars et qui montre l'augmentation de 6 % de tous les cancers féminins, de 9 % du cancer du sein, de 18 % des lymphomes malins non hodgkiniens chez les femmes, de 12 % des lymphomes malins non hodgkiniens et de



Philippe Richard et Geneviève Duval, deux des médecins hostiles à l'incinération des déchets et donc à Flamoval.

23 % des mélanomes multiples chez les hommes. Les responsables de l'APSH se gardent bien, en revanche, de signaler que l'INVS précise en conclusion de son étude : « Il est important de souligner que l'étude portant sur une situation passée, ses résultats ne peuvent pas être transposés au contexte actuel. »

Ça n'empêche pas Geneviève Du-

**« En incinérant les déchets, on fabrique de la dioxine, une molécule reconnue cancérigène depuis 1997. »**

val d'aller plus loin : « La dioxine, c'est une bombe à retardement. C'est comme l'amiante. On savait aussi que c'était cancérigène. Petit à petit, on a baissé les taux autorisés. Puis, on a décidé qu'il fallait l'interdire. Entre le moment où l'amiante a été déclaré cancérigène et son interdiction, il a fallu cinquante ans. » D'où sa conclusion : « La seule norme possible pour la dioxine, c'est zéro. »

Cette association est toute récente, ses statuts ont été déposés début avril à la sous-préfecture, après l'avis du commissaire enquêteur. « Si ce dernier avait dit "non" au projet, nous n'aurions pas bougé » affirme Philippe Richard qui espère bien bloquer le projet en faisant signer une pétition dans certains cabinets médicaux. ■